

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ÉGALE ACTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ÉGALE ACTION qui comprennent le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ÉGALE ACTION au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les informations présentées dans la colonne budget n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

F: 514-667-9827

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne; nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL Société de comptable professionnel agréé inc. 1

Montréal, le 14 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 143239

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Ministère de l'Éducation du		
Québec (MEQ)	400 000	439 670
CUEC- Covid	10 000	.03 07 0
Secrétariat à la condition féminine (SCF)	-	24 920
Sport Canada - Fédéral - Conversation 2021	(*)	7 500
Québec en forme/ Ville de Montréal	-	261
Adhésions, inscriptions et administration	25 953	18 604
Autres	14 431	6 615
	450 384	497 570
CHARGES		
Salaires et charges sociales	276 444	258 838
Honoraires professionnels	174 804	133 900
Contributions à d'autres organismes (PSAF)	12 500	32 328
Fournitures, impression et frais de bureau	9 977	13 159
Publicité et promotion	-	2 791
Location salle, équipement	5 595	2 326
Autres	2 775	1 935
Adhésions et inscriptions	1 766	1 044
Frais bancaires	1 372	1 001
Déplacements, séjours et représentation	3 662	516
Assurances	349	290
Location local, entrepôt	1 194	86
Mauvaises créances	438	
	490 876	448 214
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(40 492)	49 356

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024			2023
	Affecté (note 9) \$	Non affecté \$	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT Excédent des produits	303 339	181 635	484 974	435 618
sur les charges	(45 000)	4 508	(40 492)	49 356
SOLDE À LA FIN	258 339	186 143	444 482	484 974

BILAN

AU 31 MARS 2024

\$ 299 175 525 000 21 689	\$ 547 826 24 920
525 000 21 689	
525 000 21 689	
525 000 21 689	
21 689	24 920
	14 966
6 212	1 644
852 076	589 356
925	_
-	40 000
36 669	19 382
370 000	45 000
407 594	104 382
258 339	303 339
186 143	181 635
444 482	484 974
852 076	589 356
	925 36 669 370 000 407 594 258 339 186 143 444 482

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
_	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(40 492)	49 356
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	•	
_	(40 492)	49 356
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(500 080)	166 923
Créances	(6 723)	(7 125)
Frais payés d'avance	(4 568)	344
Créditeurs	17 287	3 487
Apports reportés	325 925	(136 500)
_	(168 159)	27 129
Augmentation (diminution) de la trésorerie liée aux activités de fonctionnement	(208 651)	76 485
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(40 000)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(40 000)	
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de		
trésorerie	(208 651)	76 485
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	547 826	471 341
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	299 175	547 826

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Égale Action est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 4 juillet 2000 et il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Il a pour objets de promouvoir la participation des filles et des femmes dans le sport, leur vie durant. Il contribue à éduquer le grand public afin qu'il encourage la participation féminine. Il assure l'équité dans la participation et l'encadrement et sensibilise les organismes sportifs, les entreprises et les instances gouvernementales de l'importance de promouvoir l'avancement des femmes dans le sport.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Adhésions et inscriptions

Les adhésions et les inscriptions sont inscrits linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Site Web	Amortissement linéaire	20 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, créances, et les subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3- CRÉANCES

	\$	\$
Taxes à la consommation	21 119	12 019
Autre somme à recevoir	570	2 947
	21 689	14 966

2024

2023

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
		2024		2023
		Amortis-	Valeur	Valeur
		sement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	(1)	(1)		
5- CRÉDITEURS			2024	2023
			\$	\$
Fournisseurs			24 454	5 914
Salaires et vacances courus			12 215	13 468
			36 669	19 382

6- MARGE DE CRÉDIT ET LIMITE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2024, l'organisme dispose d'une marge de crédit de 30 000 \$. Celle-ci est garantie par les subventions. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 11,45 %. Au 31 mars 2024, le soide de la marge est nul. De plus, l'organisme dispose d'une carte de crédit qui est assortie d'une limite de crédit de 5 000 \$.

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2023	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde au 31 mars 2024
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Ministère de l'Éducation du Québec	\$	\$	\$	\$
(MEQ)	45 000	725 000	400 000	370 000
	45 000	755 000	430 000	370 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

8- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le montant détaillé des affectations est comme suit :

\$	_
20 000	au démarchage et financement.
78 339	à la diffusion, visibilité et autres stratégies de communication de l'organisme.
10 000	au marketing, aux communications et à la recherche- conseil.
80 000	à la révision et développement des services de l'organisme.
90 000	à l'élaboration et la réalisation d'un plan de financement, à la révision de ses politiques de gouvernance et de communication-marketing (révision de l'image de marque).
25 000	au développement des outils technologiques.
303 339	

Au 31 mars 2024, le montant suivant a été utilisé pour la refonte de l'image de marque, la révision des politiques de gouvernance et le travail à la mise en place d'un plan de financement :

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces sommes grevées d'une affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en juillet 2037, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 15 757 \$.

	\$
2025	1 212
2026	1 212
2027	1 212
2028	1 212
de 2029 à 2037	10 909

ÉGALE ACTION NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2024

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques:

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.